

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0045 Intérieur**

Interpellation de M. Ben WEYTS au secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique sur « la réduction du nombre de fonctionnaires ».

➤ **0046 Justice**

Interpellation de M. Bert SCHOOFIS à la ministre de la Justice sur « l'attitude du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) à l'égard de l'intégrisme et du fondamentalisme musulmans ».

➤ **0047 Intérieur**

Interpellation de M. Olivier MAINGAIN à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur « la répartition linguistique au sein de la haute direction de la police fédérale ».